

Sujet : [INTERNET] Un nouveau commentaire a été enregistré sur le site "http://www.tarn-et-garonne.gouv.fr"

De : pref82@hebergement2.interieur-gouv.fr

Date : 17/03/2022 00:20

Pour : pref-enquetepublique@tarn-et-garonne.gouv.fr

Un nouveau commentaire a été enregistré sur le document Projet de création d'un parc photovoltaïque au sol à Bessens

Récapitulatif du commentaire:

Auteur:

Christian REY

Adresse de messagerie:

chris.mob@free.fr

Sujet:

Enquete Public Projet Photovoltaïque de Bessens

Message:

Madame,

Je fais partie des propriétaires des parcelles concernées par ce projet photovoltaïque et je souhaite vous faire part de mes observations.

Tout d'abord, je voudrais rappeler que ces terrains sont privés. Ils ne constituent ni une réserve de chasse, ni un espace ouvert au public. Le site se trouve en bordure ouest de la ZNIEFF de Lapeyrière qui couvre 196 ha.

L'aérodrome, déclaré auprès de la DGAC, est toujours en activité. Il a été mis en veille en prévision des travaux de la centrale mais il pourra être à nouveau exploité et développé le cas échéant. En ce sens, l'argument de la société Valorem concernant les nuisances sonores est tout à fait recevable.

L'aménagement des parcelles datent de plus de 20 ans. De lourds travaux de terrassement ont été nécessaires à l'époque pour créer les deux pistes dont l'une mesure environ 700 m. Ces travaux de nivellement et de compactage s'apparentent à ceux réalisés lors de la création d'une route. Nous sommes bien sur des surfaces fortement artificialisées.

En tant que propriétaire, je souhaite valoriser mes terrains et cela est tout à fait légitime. Parmi d'autres projets beaucoup plus impactant pour l'environnement, ce projet de centrale photovoltaïque me semble être le plus vertueux.

La société Valorem, société française déjà impliquée dans de nombreux programmes

photovoltaïques et éoliens présentent toutes les garanties de sérieux. Le contrat qui nous lie inclus bien entendu le démantèlement et la dépollution des terrains en fin d'exploitation.

Je tiens également à préciser, à nouveau, que l'autorisation de défrichement concerne 2 ha de bois et non 6 ha comme cela a été trop souvent avancé par les opposants au projet. Le choix du site de l'aérodrome est en grande partie lié au faible impact sur l'espace boisé.

La crise énergétique que nous vivons actuellement prouve que nous devons absolument accélérer le développement des énergies renouvelables. Dans les prochaines années, ceci va constituer un objectif fort de l'Etat. Le projet de centrale photovoltaïque sur le site de l'aérodrome de Lapeyrière va dans ce sens.

En vous remerciant de l'attention que vous aurez bien voulu accorder à ces observations, je vous prie de croire, Madame, à ma considération distinguée.

Christian REY

Ceci est un mail automatique. Merci de ne pas y répondre.